



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique du tourisme

Question écrite n° 24343

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le secrétaire d'État au tourisme sur les touristes français à l'étranger. En effet, voyager n'est pas sans danger à différents niveaux dans de nombreux pays du monde. Que ce soit pour les risques de vols, d'agressions ou de différents trafics mais aussi de problèmes de contrefaçon ou de fraudes douanières, mais aussi quant à la prostitution et à la propagation des maladies sexuellement transmissibles sur plusieurs destinations particulièrement ciblées à l'étranger. Plusieurs pays européens, britanniques ou nordiques notamment, organisent des vastes campagnes d'information et de sensibilisation pour leurs compatriotes partant en congés à l'étranger. La France a mené, mais de manière irrégulière, ce genre d'actions de communication : il conviendrait de les systématiser, notamment en éditant une plaquette de prévention à diffuser systématiquement par les tour-opérateurs, les agences de tourisme et les compagnies aériennes. Il lui demande de lui préciser s'il compte répondre favorablement à cette proposition.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est particulièrement attentif aux risques encourus par les touristes français lors de leurs voyages à l'étranger. Il tient donc à ce qu'ils puissent bénéficier d'informations à jour sur chacune des destinations afin de pouvoir préparer leurs déplacements dans des conditions de sécurité maximum. A cette fin, le site du ministère des affaires étrangères www.diplomatie.gouv.fr dispose d'une rubrique « conseils aux voyageurs » spécialement réservée à cette question. Elle se compose de plusieurs volets qui reprennent l'ensemble des éléments d'information nécessaires à la préparation de tout voyage. Elle insiste notamment sur les facteurs de risque inhérents à chaque pays (sécurité, santé, comportement à adopter, ...) et inclut un volet spécifique « dernière minute » qui met l'accent sur les événements récents susceptibles de présenter des risques particuliers pour les voyageurs (désastre climatique, épidémie, attentat, manifestations violentes, ...). Cette rubrique, régulièrement mise à jour sous la responsabilité du ministère des affaires étrangères en liaison étroite avec le réseau des ambassades de France, est devenue une référence appréciée des touristes qui la consultent de plus en plus. En ce qui concerne le tourisme sexuel, le secrétaire d'État au tourisme, conscient que la prise en compte de ce fléau demeure insuffisante, a proposé, lors du comité interministériel du tourisme du 9 septembre 2003, plusieurs actions, notamment de sensibilisation des touristes. En complément de ces mesures, il est prévu la création d'une plaquette de prévention destinée à être largement diffusée auprès des Français voyageant à l'étranger, ce document étant élaboré en liaison avec l'ensemble des acteurs du tourisme, et notamment les agents de voyages qui ont la charge d'informer et de conseiller leurs clients.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24343

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : tourisme
Ministère attributaire : tourisme

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 8 septembre 2003, page 6896

Réponse publiée le : 3 novembre 2003, page 8520